

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 29/07/20

Activation du niveau 3 du plan canicule en Isère (alerte canicule vigilance orange)

Au vu de la vigilance météorologique orange canicule émise par Météo-France, le préfet a décidé d'activer le niveau 3 "alerte canicule", à compter de ce jour 16h00.

Les températures seront élevées dans le département de l'Isère cette fin de semaine, avec des pics de chaleur prévus jeudi 30 et vendredi 31 juillet. D'après les prévisions de Météo France, les températures en journée pourront atteindre 38°C à 40°C, avec des températures nocturnes supérieures à 20°C.

Les pouvoirs publics sont fortement mobilisés au niveau local et ont mis en place les mesures prévues par le plan départemental canicule, pour anticiper et gérer l'impact sanitaire des fortes chaleurs. Ainsi, le préfet de l'Isère a décidé de déclencher une série de mesures qui seront déployées par les services de l'État et de ses partenaires. Elles concerneront notamment :

- la sensibilisation, dès à présent, de l'ensemble des établissements de santé et notamment des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap;
- la sensibilisation des maires, des services et des associations agréées de sécurité civile ;
- l'information préventive des organisateurs d'accueil collectif de mineurs et des organisateurs de manifestations sportives, mais aussi des entreprises et des organisations professionnelles ;
- la mobilisation des opérateurs gestionnaires de centres d'hébergement ou intervenant dans le dispositif de veille sociale (accueils de jour, maraudes...) et le renforcement des maraudes associatives.

Le préfet de l'Isère rappelle les consignes de précaution suivantes, pour se protéger des effets néfastes de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;

Contact presse

Bureau du cabinet et de
la communication interministérielle

Tél: 04 76 60 48 05 Mél: pref-communication@isere.gouv.fr **Twitter: @Prefet38**

- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes, et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais :
- Maintenez votre logement au frais (au moyen d'un ventilateur si besoin) ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Évitez les efforts physiques ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

Pour les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons, jeunes enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes) la vigilance doit être accrue :

- Prenez des nouvelles des personnes âgées, isolées, ou souffrant de maladies chroniques que vous connaissez ou rendez-leur visite deux fois par jour.
- Mettez à leur disposition un endroit frais.
- En cas de maladie ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée :

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- · Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- retrouvez les gestes simples à adopter sur le compte twitter de @santeprevention
- https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule
- •https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule
- http://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualites-des-particuliers/Adoptez-les-bons-reflexes-encas-de-canicule

Si vous avez connaissance d'une personne se trouvant en difficulté du fait de ces fortes chaleurs, n'hésitez pas à appeler les services de secours :

- Le 15, numéro d'appel gratuit du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- Le 115, numéro d'appel gratuit des urgences sociales, qui a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Contact presse
Bureau du cabinet et de
la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05 Mél : pref-communication@isere.gouv.fr

Twitter: @Prefet38